



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

ANNEXE

Le 15 mai 2012

SOMMAIRE

*(Chiffres exprimés en millions d'euros
sauf mention contraire)*

NOTES

1. **Faits significatifs du trimestre**
2. **Principes et méthodes comptables du groupe**
3. **Actif non courant**
4. **Actif courant**
5. **Information sur les capitaux propres consolidés**
6. **Provisions non courantes et courantes**
7. **Dettes financières non courantes et courantes**
8. **Principaux éléments de variation de l'endettement net**
9. **Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité**
10. **Charge d'impôt**
11. **Information sectorielle**
12. **Principaux taux de conversion**

Déclaration de conformité :

Au 31 mars 2012, les états financiers consolidés condensés de Bouygues et de ses filiales (le « Groupe ») ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretations Committee ou émises par l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2012, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union Européenne à l'exception de l'amendement IAS 1 sur la présentation de l'état des charges et produits comptabilisés qui n'entraîne pas de contradiction avec les textes déjà approuvés en Europe.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ Le bilan,
- ✓ Le compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ Le tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ Le tableau des flux de trésorerie,
- ✓ L'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011.

1.1. PÉRIMÈTRE AU 31 MARS 2012

Au 31 mars 2012, le périmètre comprend 1 103 entités contre 1 132 à fin 2011. La réduction nette de (29) concerne principalement Bouygues Immobilier (déconsolidations en fin de programme de SCI / SNC...) et Colas (consolidation de sociétés du Groupe Servant, fusion...).

	MARS 2012	DÉCEMBRE 2011
Intégrations globales	846	865
Intégrations proportionnelles	197	206
Mises en équivalence	60	61
	1 103	1 132

1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER TRIMESTRE 2012

1.2.1. Faits significatifs du premier trimestre 2012

Les principales acquisitions et opérations de l'exercice 2012 sont présentées ci-après :

- Le 17 janvier 2012, Bouygues Telecom est devenue titulaire pour un montant de 683 millions d'euros d'une autorisation d'utilisation de lots de fréquences de 10 MHz dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, avec engagement d'accueillir des MVNO. Cette autorisation, dont la mise en service sera effective ultérieurement, est consentie pour une durée de 20 ans.
- Bouygues a levé le 27 janvier 2012 800 millions d'euros grâce à une émission obligataire, à 10 ans et portant un coupon de 4,5 %, en prévision de remboursement d'échéances à venir. Le paiement est intervenu le 9 février 2012.

1.3. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU PREMIER TRIMESTRE 2012 :

Il s'élève à 6 985 millions d'euros, en hausse de 4,5 % par rapport à l'activité au premier trimestre 2011 à 6 686 millions d'euros.

1.4. FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2012

Néant.

----- O -----

2.1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP, énergie et services),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms - Médias :

- TF1 (Télévision),
- Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe / TV et internet).

c) Le groupe Bouygues détient également, une participation de 30,74 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

2.2. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées et les coentreprises. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 mai 2012.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2012 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les IFRS ; ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2012, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2011 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2012. De ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe n'est pas repris de manière détaillée en note 2 de l'annexe au 31 mars 2012. Les états financiers consolidés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31 décembre 2011.

- *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2012 :*
 - **Amendements IFRS 7** : Informations à fournir sur les transferts d'actifs (norme obligatoire au 1^{er} janvier 2012, incidence sur les annexes aux comptes annuels uniquement).

- *Principales autres normes, amendements, et interprétations essentielles publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union Européenne.*

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 31 mars 2012, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Norme	Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
Amendement IFRS 1 : hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants	1 ^{er} juillet 2011	Sans incidence sur les comptes
Amendement IAS 12 : impôt différés : recouvrement des actifs sous-jacents	1 ^{er} janvier 2012	Sans incidence sur les comptes
Amendement IAS 1 : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) (1)	1 ^{er} juillet 2012	Incidence sur la présentation des comptes
IAS 28 révisée : participations dans les entreprises associées et coentreprises	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IAS 27 révisée : états financiers individuels	1 ^{er} janvier 2013	Sans incidence sur les comptes
IFRS 10 : états financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRS 11 : accords conjoints	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRS 12 : informations à fournir sur les participations dans les autres entités	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRS 13 : évaluation à la juste valeur	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
Amendement IAS 19 : Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRS 9 : instruments financiers classification et évaluations des actifs financiers	1 ^{er} janvier 2015	Non estimable à ce jour (projet d'adoption suspendu par l'UE)

* *sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne*

(1) *L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe, a été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec des textes déjà adoptés.*

- Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier semestre, principalement chez Colas. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont parfois été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill, des paiements en actions (stock-options), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actifs, et des provisions...

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, à un autre évènement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;

- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs. Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

- Au 31 mars 2012, Bouygues détient 43,61 % du capital et des droits de vote de TF1 ; le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur les points ci-après :
 - Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
 - la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction, Colas et les sociétés immobilières de Bouygues Immobilier.

- Participations dans les sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ; cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 30,74 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 31 mars 2012, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique « Entités associées » selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris goodwill) complétée des contributions de la période au résultat net.

Sur la base de la publication par Alstom le 4 mai 2012 de ses résultats de l'exercice 2011/12 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom au résultat net du premier trimestre 2012 de Bouygues est de 58 millions d'euros contre 23 millions d'euros au premier trimestre 2011.

L'amortissement des réestimations pratiquées sur le 1^{er} trimestre 2012 au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom, au compte de résultat consolidé du Groupe s'élève à (4) M€, pour la part revenant au groupe Bouygues.

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées, compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de leur valeur.

2.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des intérêts minoritaires :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet »),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux minoritaires, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les intérêts minoritaires étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les intérêts minoritaires, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre le prix payé ou encaissé et la valeur comptable des intérêts minoritaires est constatée directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas constatation de goodwill complémentaire. Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise ; les normes révisées laissent le choix à l'appréciation d'un goodwill complet ou partiel (acquisitions nouvelles).

2.5. MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVICES

2.5.1. Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2. États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6. MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES IMPOSITIONS

- Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).
- Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :
 - des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
 - des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays. Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

2.7. ACTIF NON COURANT

2.7.1. Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- a) Pour TF1, métier coté en Bourse et présentant une bonne liquidité : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte d'une prime de contrôle, sinon par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
- b) Pour les autres métiers : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné approuvé par le conseil d'administration de l'entité et de Bouygues SA.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables.
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Au 31 mars 2012, suite aux conséquences de l'arrivée d'un quatrième opérateur sur le marché français des télécommunications, un test de dépréciation de la valeur de Bouygues Telecom a été effectué.

- Informations sur le test de dépréciation pratiqué pour Bouygues Telecom :
 - le calcul de la valeur recouvrable de Bouygues Telecom a été déterminé selon la méthode décrite ci-avant sur la base de projection des flux de trésorerie sur une période de 3 ans, élaborée par la direction du métier.
 - les flux de trésorerie appréciés au-delà de l'horizon de la prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini raisonnable et spécifique au secteur d'activité.
 - les taux d'actualisation (wacc) et de croissance retenus au 31 mars 2012 sont les suivants :

	TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI
	H1(a)	H2(a)	
- BOUYGUES TÉLÉCOM	5,19 %	4,72 %	2 %

(a) Selon deux hypothèses de structure d'endettement : H1 = 1/3 dette – 2/3 fonds propres / H2 = 2/3 dette – 1/3 fonds propres.

Test de dépréciation de la participation dans Alstom

Compte tenu du fait que le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation « Entreprise associée » n'est pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36.

Au 31 mars 2012, compte tenu de la révision des prévisions des analystes consécutive à la publication de ses comptes par Alstom le 4 mai 2012, la valeur comptable totale de la participation dans Alstom a fait l'objet d'un test de dépréciation, en la comparant à la valeur recouvrable déterminée sur la base de prévisions établies par un panel d'analystes financiers.

- Les taux d'actualisation ($wacc$) et de croissance retenus au 31 mars 2012 pour Alstom sont les suivants :

	TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE APPLIQUÉ SUR LES FLUX AU-DELÀ DE 5 ANS
	H1(a)	H2(a)	
ALSTOM	9,25 %	8,29 %	2 %

(a) Selon hypothèse de structure d'endettement : $H1 = 1/3$ dette – $2/3$ fonds propres / $H2 = 2/3$ dette – $1/3$ fonds propres.

En note 3.3 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 31 mars 2012 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

Test de sensibilité

Pour Bouygues Telecom, ainsi que la participation dans Alstom, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, n'ont pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés, nécessitant alors une dépréciation de ceux-ci.

L'appréciation de la valeur recouvrable ainsi déterminée, dans les deux hypothèses de structure d'endettement et dans l'ensemble des scénarii, reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

2.8. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

- Capacité d'autofinancement :

Elle se définit comme suit :

Résultat net consolidé des sociétés intégrées avant : dotations nettes aux amortissements et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôts de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.9. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.9.1. EBITDA

Il correspond au résultat opérationnel corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.9.2. Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2.9.3. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.10. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2.11. COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 31 mars 2012 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 31 mars 2011.

Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2012 par la société Leadbitter (Bouygues Construction), acquisition de fin mars 2011, s'élève à 113 millions d'euros.

----- 0 -----

NOTE 3 ACTIF NON COURANT

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6 502

NET	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
31/03/2012	1 396	3 760	896	450	6 502
dont locations financements	13	43	7		63
31/12/2011	1 384	3 791	916	451	6 542
dont locations financements	14	42	4		60

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 11 : "Information sectorielle".

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1 870

NET	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
31/03/2012	46	719	1 105^(a)	1 870
31/12/2011	48	714	447	1 209

a) Dont 928 d'immobilisations en cours. La variation provient principalement de l'investissement Bouygues Telecom : droit d'utilisation de lots de fréquences 10 Mhz Duplex sur bande 800 Mhz = +683.

3.3 GOODWILL

5 600

3.3.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 mars 2012

(hors goodwill sur entités associées → voir note 3.5)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2011	5 645	(65)	5 580
Acquisitions, cessions, réévaluations et divers	16		16
Variations de change	4		4
Dotations			
31/03/2012	5 665	(65)	5 600

3.3.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	31/03/2012		31/12/2011	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) (a)	392	99,97%	388	99,97%
Colas (b)	1 085	96,55%	1 069	96,55%
TF1 (b)	1 458	43,61%	1 458	43,59%
Bouygues Telecom (b)	2 664	89,55%	2 664	89,55%
Autres	1		1	
Total	5 600		5 580	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

3.4 PRIX DE REVIENT CONSOLIDÉ DES ACTIONS COTÉES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action au 31 mars 2012	Cours de clôture de l'action au 30 mars 2012
TF1	13,29	9,18 (a)
Colas	86,90	133,10
Alstom (b)	50,77	29,26

(a) 10,56 euros après prise en compte d'une prime de contrôle

(b) Voir note 2 / § 2.7

3.5 ENTITÉS ASSOCIÉES

5 137

	Valeur nette
31/12/2011	5 085
Ecart de conversion	11
Investissements et augmentations de capital nets	(1)
Quote-part de résultat	62
Distribution de dividendes	(1)
Autres variations	(19)
31/03/2012	5 137 (a)

(a) Dont Alstom = 4 488 (goodwill : 2 600) et Cofiroute [Colas] = 497

NOTE 4 ACTIF COURANT

STOCKS

2 947

	31/03/2012			31/12/2011
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Stocks de promotion immobilière	1 402	(118)	1 284	1 176
Stocks de matières premières et produits finis	1 101	(39)	1 062	915
Programmes et droits de diffusion (TF1)	752	(151)	601	636
Total	3 255	(308)	2 947	2 727

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL DE BOUYGUES SA (en euros)

314 869 079 €

Au 31 mars 2012, le capital social de Bouygues SA est constitué de 314 869 079 actions de un euro, dont l'évolution à cette date a été la suivante :

	31/12/2011	Flux 2012		31/03/2012
		Réduction	Augmentation	
Actions	314 869 079			314 869 079
Nombre de titres	314 869 079			314 869 079
Nominal	1 €			1 €
Capital en euros	314 869 079			314 869 079

NOTE 6 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

1 926

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	TOTAL
31/12/11	480	360	382	643	1 865
Ecart de conversion				2	2
Changement de périmètre		1		1	2
Dotations du 1 ^{er} trimestre	14	8	18	18	58
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (e)	(3)	(17)	(14)	(18)	(52)
Gains et pertes actuariels	51 ^(f)				51
Virements de rubriques et autres		(2)	(5)	7	
31/03/12	542	350	381	653	1 926

(a) Avantages au personnel à long terme	542
• Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	491
• Autres avantages au personnel long terme (fonds de pension sur filiales anglosaxonnes [filiales Colas])	51
(b) Litiges et contentieux, réclamations travaux	350
• Provisions sur litiges clients	180
• Réclamations sous traitants	30
• Autres litiges personnel et divers	140
(c) Garanties données	381
• Provisions pour garanties données aux clients	281
• Provisions pour garanties complémentaires bâtiment/génie civil/travaux publics	100
(d) Autres provisions non courantes	653
• Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations	237
• Provisions pour frais de remise en état des sites	214
• Autres provisions non courantes	202
(e) Dont reprises de provisions non utilisées : (21)	

(f) Impact lié à la variation du taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière projeté à la date de départ en retraite (Taux iboxx A10 de 4.24% utilisé dans les comptes 31/03/2012 contre 5.46% utilisé dans les comptes 31/12/2011), sur la base des hypothèses retenues au 31 décembre 2011.

6.2 PROVISIONS COURANTES

795

Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison (a)	Autres provisions courantes (b)	TOTAL
31/12/11	56	289	205	281	831
Ecart de conversion			1	1	2
Changement de périmètre				(1)	(1)
Dotations du 1 ^{er} trimestre	3	30	21	16	70
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (c)	(5)	(41)	(29)	(41)	(116)
Virements de rubriques et autres	4	4		1	9
31/03/12	58	282	198	257	795

(a) Les provisions pour pertes à terminaison concernent l'activité construction : Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas (l'indication de provision individualisée par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Principales natures en autres provisions courantes : charges de réassurances / frais de remise en état des sites (partie courante) / garanties locatives (Bouygues Immobilier) / cofinancement de films (TF1) / litiges clients et garanties de passif (TF1) / provision fidélisation des clients "entreprises" (Bouygues Telecom)

(c) Dont reprises de provisions non utilisées : (29)

NOTE 7 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total 31/03/12	Total 31/12/11	Total 31/03/12	Total 31/12/11
Emprunts obligataires	177	121	6 890 (a)	6 094
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	68	58	626	589
Emprunts issus des locations financement	20	20	31	35
Emprunts et dettes financières diverses	15	17	91	89
Total emprunts	280	216	7 638	6 807

(a) Bouygues SA : émission d'un emprunt obligataire en février 2012 pour un montant de 800M€ (échéance février 2022).

7.2 COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2022 et 2026 comportent une clause de « change of control » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2011	Flux 2012	31/03/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 415	(454)	2 961
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(239)	(112)	(351)
Trésorerie nette	3 176	(566)^(a)	2 610
Dettes financières long terme	(6 807)	(831)	(7 638)
Dettes financières courantes	(216)	(64)	(280)
Instruments financiers net	(15)	(1)	(16)
Endettement brut	(7 038)	(896)	(7 934)
Endettement net (passif)	(3 862)	(1 462)	(5 324)

(a) Flux nets de trésorerie analysés au tableau des flux de trésorerie du 1^{er} trimestre 2012

NOTE 9 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1 ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	1er trimestre	
	2012	2011
Ventes	697	589
Prestations de service	2 833	2 824
Contrats de construction	3 455	3 273
Chiffre d'affaires	6 985	6 686
Autres produits de l'activité	23	39
Total	7 008	6 725

9.2 CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	1er trimestre 2012				1er trimestre 2011			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	1 259	1 080	2 339	33%	1 246	895	2 141	32%
Immobilier	457	15	472	7%	409	34	443	7%
Routes	1 421	768	2 189	31%	1 430	661	2 091	31%
Médias	526	95	621	9%	520	87	607	9%
Télécoms	1 362		1 362	20%	1 400		1 400	21%
Bouygues SA et filiales diverses	1	1	2	0%	3	1	4	0%
CA consolidé	5 026	1 959	6 985	100%	5 008	1 678	6 686	100%

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL T1 2012	TOTAL T1 2011
Chiffre d'affaires total	2 380	472	2 209	629	1 366	36	7 092	6 784
Chiffre d'affaires inter-activité	(41)		(20)	(8)	(4)	(34)	(107)	(98)
Chiffre d'affaires nets avec clients externes	2 339	472	2 189	621	1 362	2	6 985	6 686

NOTE 10 - CHARGE D'IMPÔT

	1er trimestre 2012	1er trimestre 2011
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(29)	(45)
Impositions différées nettes	24	16
Charge d'impôt	(5)	(29)

NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ AU 31 MARS

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL	TOTAL
							1er trimestre 2012	1er trimestre 2011
COMPTE DE RÉSULTAT								
Résultat opérationnel	79	35	(186)	56	107	(9)	82	153
Résultat net part du Groupe	52	22	(123)	15	59	10	35	34
							31/03/12	31/12/11
BILAN								
Immobilisations incorporelles et corporelles	711	23	2 606	353	4 530	149	8 372	7 751
Endettement net	2 842	372	(531)	36	(1 326)	(6 717)	(5 324)	(3 862)
							1er trimestre 2012	1er trimestre 2011
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS								
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	2	53	5	828	(1)	922	273
Ebitda	130	24	(115)	80	296	(12)	403	457
Capacité d'autofinancement	134	33	(101)	72	272	(3)	407	458
Cash Flow Libre	72	20	(105)	47	(596)	(37)	(599)	82

NOTE 12 - PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro (a)		Cours moyen de la période (b)	
		31/03/2012	31/12/2011	1er trimestre 2012	Exercice 2011
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134483	0,134513	0,134492	0,134235
Grande Bretagne	Livre sterling	1,200048	1,197175	1,194125	1,147776
Hongrie	Forint hongrois	0,003407	0,003179	0,003424	0,003563
Pologne	Zloty polonais	0,240125	0,224316	0,239808	0,241664
République Tchèque	Couronne tchèque	0,040427	0,038779	0,040125	0,040651
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,228676	0,231305	0,229649	0,235852
Suisse	Franc suisse	0,829531	0,822639	0,829784	0,811804
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,759474	0,772857	0,754034	0,714277
Canada	Dollar canadien	0,760398	0,756716	0,758208	0,724366
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,089763	0,090013	0,089693	0,088806
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,024626	0,024396	0,024585	0,023380
Hong Kong	Dollar hong kong	0,097798	0,099493	0,097182	0,091777
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,098367	0,095393	0,098597	0,098585

(a) Conversion du bilan

(b) Conversion du compte de résultat